

INFORMATIONS AUX PARENTS

École primaire de la Source

Résumé des normes et des modalités d'évaluation des apprentissages - 2024-2025

Classe: 5e année

Voici des informations concernant la nature et la période des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

Première communication écrite : Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant. Elle sera acheminée à la maison par votre enfant le 11 octobre.

Discipline	Étape 1 1 septembre au 4 novembre			Étape 2 6 novembre au 25 février			Étape 3 24 février au 23 juin		
	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin
Français, langue d'enseignement	Lire (40 %)	X	X	X		X	X		X
	Écrire (40 %)	X		X		X	X		X
	Communiquer oralement (20 %)	X		X		X	X		X
Mathématique	Résoudre une situation problème (30 %)	X		X		X	X		X
	Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)	X	X	X		X	X		X
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (45%)	X		X		X	X		X
	Comprendre des textes lus et entendus (35%)	X		X		X	X		X
	Écrire des textes (20%)	X		X		X	X		X
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté	X		X	X		X	X		X
Science et technologie	X		X	X		X	X		X
Culture et citoyenneté québécoise	X			X		X	X		X
Arts plastiques	X		X	X			X		X
Musique	X			X		X	X		X
Éducation physique et à la santé	X			X		X	X		X
Exercer son jugement critique									
Organiser son travail									
Savoir communiquer									
Travailler en équipe									
Pondération des étapes	Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.			Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.			Cette étape compte pour 60 % du résultat final de l'année.		
Informations supplémentaires.	Bulletin remis aux parents le 16 novembre en soirée ou dans la journée du 17 novembre sur rendez-vous.			Bulletin acheminé à la maison par votre enfant dans la semaine du 1 mars			Bulletin acheminé à la maison par votre enfant dans la semaine du 22 juin		

N.B. : Le bulletin de votre enfant comprendra un résultat disciplinaire pour chaque matière enseignée ainsi que la moyenne du groupe